



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

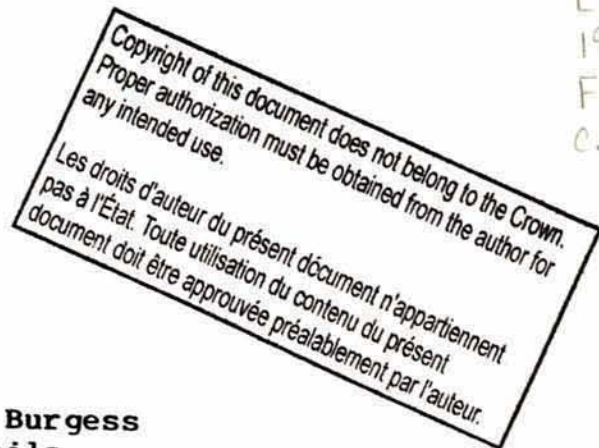
Direction  
des programmes -  
Rapport  
pour spécialistes

LA PRÉVENTION DU CRIME EN MILIEU  
RÉSIDENTIEL PAR L'AMÉNAGEMENT ET  
LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT  
(AGE) - SOMMAIRE

HV  
7431  
E52es  
1984  
F  
c.3

Ministère du Solliciteur général du Canada

Secrétariat



HV  
7431  
E522  
1984  
F  
C.3

**Peter McInnis et Gail Burgess  
urbanisters-conseils  
et  
Robert Hann et Lee Axon  
membres du groupe de recherche**

**LA PRÉVENTION DU CRIME EN MILIEU  
RÉSIDENTIEL PAR L'AMÉNAGEMENT ET  
LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT  
(AGE) - SOMMAIRE**

**RAPPORT SUR SPECIALISTS NO. 1984-83**

Ce document de travail est présenté tel qu'il a été soumis au Ministère. Les opinions qu'il renferme sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement le point de vue du Ministère du Solliciteur général du Canada. Toute publication, citation ou reproduction est interdite sans l'autorisation du Ministère.

Ce document de travail est disponible en anglais. This working paper is available in English.

## RÉSUMÉ

L'équipe d'étude était chargée d'examiner la nature et l'applicabilité des méthodes de prévention du crime par la modification de l'environnement dans lequel il se manifeste -- c'est-à-dire par l'aménagement et la gestion de l'environnement (AGE). Bien qu'elle fasse appel à diverses notions déjà explorées, comme celles de "l'espace défendable" et de la "prévention de la criminalité par l'agencement de l'environnement (PCE)", la méthode de prévention du crime par l'AGE s'inspire des dernières idées sur la façon la plus efficace de prévenir le crime en milieu résidentiel, c'est-à-dire, au moyen d'une combinaison équilibrée de stratégies visant à modifier à la fois l'aménagement et la gestion du cadre résidentiel. C'est principalement en raison de ce dosage des composantes "aménagement" et "gestion" que la méthode AGE diffère des techniques déjà employées, lesquelles accordaient plus d'importance à l'aménagement.

Les stratégies d'aménagement prévues dans la méthode AGE sont regroupées en cinq grandes catégories: le renforcement des cibles, les appareils de détection, l'amélioration de la surveillance, le contrôle des voies d'accès et de sortie ainsi que l'inculcation d'un sentiment d'appartenance territoriale et de cohésion sociale. Les stratégies de gestion sont, elles, divisées en quatre catégories, suivant les groupes-clés responsables de leur mise en oeuvre: les résidents, les propriétaires, les services de police et les membres du grand public. Le rapport contient une description détaillée des stratégies de chacune des catégories et une évaluation de leurs répercussions probables. La faisabilité de la mise en oeuvre de la méthode AGE suivant la technique recommandée est également évaluée. Il convient de mentionner qu'avant d'appliquer cette méthode dans un milieu donné, il faut d'abord analyser avec soin le problème de la criminalité et les facteurs environnementaux qui y contribuent, et déterminer quelles sont les ressources compétentes disponibles. On choisit ensuite les stratégies appropriées, et, enfin, on cherche à obtenir la participation de toute une gamme de personnes préoccupées par le taux de criminalité dans le quartier résidentiel à l'étude.

Dans l'ensemble, les auteurs du rapport arrivent à la conclusion que la méthode AGE se tient, principalement parce qu'elle insiste sur la prévention du crime avant le fait; parce qu'elle tient compte d'une multitude de facteurs qui influent sur le taux de criminalité; parce que chaque milieu est considéré comme unique; et, parce qu'elle fait participer à la prévention du crime toute une gamme de personnes et de groupes.

Afin de déterminer s'il était nécessaire et possible de mettre en oeuvre la méthode de prévention du crime par l'AGE dans les secteurs résidentiels canadiens, les auteurs de l'étude ont effectué un sondage auprès des services de police et des services de planification et de gestion du logement de vingt-cinq grandes villes. Selon les conclusions de ce sondage et de recherches connexes, il semble que le nombre des crimes visés par la méthode AGE augmente au Canada, et que dans chacune des villes étudiées il existe des quartiers et des immeubles résidentiels où il est clair que les crimes en question reviennent plus souvent qu'ailleurs dans la ville. Les

caractéristiques sociales et physiques qu'on associe aux taux de criminalité élevés varient énormément, même dans une même ville. Les résultats de l'étude amènent à tirer deux grandes conclusions: premièrement, la méthode de prévention du crime par l'AGE s'impose dans certains secteurs résidentiels du Canada; et, deuxièmement, la méthode AGE répond particulièrement bien au problème du crime en milieu résidentiel au Canada, parce qu'elle tient compte des difficultés et des besoins propres à chaque environnement.

La majorité des organismes rejoints dans le cadre de l'étude ont dit avoir déjà mis en oeuvre certaines des stratégies prévues dans la méthode AGE, bien que ce ne soit pas toujours pour des motifs directement liés à la prévention du crime. Cependant, on n'a trouvé dans aucune ville un programme complet de prévention par l'AGE conçu pour répondre aux besoins particuliers de chaque quartier. Les recommandations de l'étude insistent donc sur la nécessité que le gouvernement fédéral se charge de coordonner la diffusion de renseignements sur la méthode de prévention du crime par l'AGE et la recommande auprès des divers groupes qui devraient participer à sa mise en oeuvre -- les membres du grand public, les planificateurs, les architectes, les entrepreneurs et la police. En outre, les auteurs du rapport insistent, dans leurs recommandations, sur l'importance de répondre aux besoins relevés dans les secteurs résidentiels actuels où les problèmes de criminalité sont connus et signalent aussi qu'un grand nombre des stratégies d'aménagement prévues dans la méthode peuvent être très bien appliquées, à un coût moins élevé, dans les quartiers neufs.

SOMMAIRE

## INTRODUCTION

Ces vingt dernières années, on a sérieusement envisagé la prévention de la criminalité par la modification de l'environnement urbain. Les expressions les plus fréquemment utilisées pour décrire cette méthode sont "(théorie de) l'espace défendable" et "prévention de la criminalité par l'agencement de l'environnement (PCAE)". Par la présente étude, nous lançons une troisième expression, la méthode de prévention du crime par l'aménagement et la gestion de l'environnement (AGE)", laquelle exprime plus clairement la nécessité d'allier des stratégies de gestion et d'aménagement aux efforts consacrés à la prévention efficace du crime.

Lorsqu'ils nous ont confié cette étude, le ministère du Solliciteur général du Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement désiraient savoir: premièrement, de quelle façon les diverses stratégies de prévention du crime en milieu résidentiel par l'aménagement et la gestion de l'environnement avaient été mises en oeuvre dans d'autres pays, particulièrement aux États-Unis et en Angleterre, et quelles leçons avaient été tirées de ces applications; et, deuxièmement, ce que l'on connaissait du crime en milieu résidentiel au Canada, surtout sur le plan des besoins en stratégies de prévention par l'aménagement et la gestion de l'environnement et des possibilités offertes par ces stratégies.

Afin de répondre à ces questions générales, nous avons organisé nos recherches en trois grandes activités: un examen des documents traitant de la question; une étude des inquiétudes exprimées au sujet de la question par divers organismes situés dans de grands centres canadiens et de leur expérience dans le domaine; et une série de visites sur place comportant des entretiens avec des représentants d'organismes-clés, tant aux États-Unis qu'au Canada. Ces recherches avaient pour but de cerner les points suivants:

- 1) Que savons-nous du crime en milieu résidentiel et des types d'environnement dans lesquels il se manifeste et, généralement, pourquoi et comment devrions-nous envisager le recours au concept de la prévention du crime dans les quartiers résidentiels?
- 2) Comment la méthode AGE a-t-elle évolué, sur les plans tant théorique que pratique?
- 3) Quelles sont les stratégies utilisées pour prévenir le crime en milieu résidentiel et que savons-nous de leurs répercussions?
- 4) Quels sont les moyens les plus efficaces de mettre en oeuvre les stratégies de la méthode AGE, et de quelle façon pouvons-nous évaluer la méthode AGE dans son ensemble?
- 5) Qu'en est-il du crime en milieu résidentiel au Canada et le besoin de recourir à la méthode de prévention du crime par l'AGE se fait-il sentir?

- 6) Que savent les personnes et les organismes préoccupés par le taux de criminalité en milieu résidentiel au Canada et de la méthode de prévention du crime par l'AGE et quel est leur avis sur ses possibilités?
- 7) Que faire, s'il y a lieu, pour encourager le recours à la méthode AGE dans les milieux résidentiels canadiens?

Le résumé des résultats, des conclusions et des recommandations de l'étude sera présenté dans le même ordre que les questions énumérées ci-dessus.



## 1. LA PRÉVENTION DU CRIME EN MILIEU RÉSIDENTIEL

Le crime est un phénomène complexe lié à toute une gamme de facteurs physiques et sociaux qui sont propres aux environnements où il se manifeste. Ordinairement, un crime est commis lorsqu'à un moment donné toutes les conditions suivantes sont réunies:

- la présence physique d'un infracteur ayant la motivation et les aptitudes appropriées sur les plans psychologique, social, économique et physique;
- la présence physique d'une cible (personne ou objet) vulnérable dans une certaine mesure sur les plans psychologique, social, économique ou physique;
- un endroit donné où l'infracteur et la cible se rencontrent et l'absence de contrôles physiques à cet endroit;
- l'environnement socio-économique de l'infracteur, de la cible et de l'endroit, ainsi que l'absence de contrôles sociaux dans cet environnement.

Les chercheurs qui se sont penchés sur la nature du crime en milieu résidentiel ne sont pas encore en mesure de cerner le rôle que jouent chacune de ces conditions dans la perpétration d'un crime, et encore moins de définir comment ces conditions agissent les unes sur les autres pour rendre un crime plus ou moins probable. Les renseignements recueillis jusqu'ici portent surtout sur les problèmes de la criminalité et les éléments environnementaux connexes que l'on trouve dans les projets d'habitations à loyer modique aux États-Unis. Ces derniers ne peuvent pas être considérés comme typiques des quartiers résidentiels d'Amérique du Nord, mais il y a quand même lieu d'examiner les facteurs environnementaux associés aux problèmes de criminalité qu'on y trouve, car les stratégies de prévention par l'AGE s'inspirent des conclusions des recherches faites sur ces projets.

Les caractéristiques sociales des milieux résidentiels sont les principaux indices du taux de criminalité. Les couches de la population les plus fréquemment associées aux taux de criminalité élevés (à la fois comme victimes et comme infracteurs) comptent surtout des familles à faibles revenus, souvent uniparentales, constituées en grande partie de jeunes et, à l'occasion, de personne âgées. Ces caractéristiques influent sur le taux de criminalité parce qu'elles rendent la population résidente à la fois plus vulnérable à la victimisation criminelle et plus poussée à commettre un crime.

---

1 Dans le cadre de la présente étude, le crime en milieu résidentiel comprend les actes suivants, lorsqu'ils sont commis dans un milieu essentiellement résidentiel: introduction par effraction (cambriolage), vol qualifié, vol, vol d'un véhicule automobile, vandalisme, incendie volontaire, violation de la propriété, attentat à la pudeur, viol, homicide et tentative de meurtre.

Nous estimons également que certaines caractéristiques physiques en particulier des secteurs résidentiels facilitent énormément la perpétration de crimes en augmentant la vulnérabilité des résidents. Or, la caractéristique physique la plus fréquemment associée aux quartiers résidentiels à taux de criminalité élevé est la présence de fortes concentrations de tours d'habitation multifamiliales. Dans ces tours, en effet, la distinction entre "espaces publics" et "espaces privés" est mal établie, peu de dispositifs de sécurité sont offerts, qu'il s'agisse de restriction de l'accès ou de possibilités de surveillance, et les tours elles-mêmes sont peu attrayantes et souvent mal entretenues. Nous croyons que ces caractéristiques physiques aggravent les problèmes associés aux caractéristiques sociales susmentionnées, augmentant de ce fait la probabilité que les résidents soient perçus comme vulnérables par les infracteurs éventuels.

La prévention du crime est considérée comme la réponse la plus pratique aux problèmes des secteurs dont le taux de criminalité est élevé, principalement parce que les autres éléments de répression du crime -- la police, les tribunaux et les services correctionnels -- agissent surtout après coup, ce qui signifie que leurs actions ne touchent qu'une petite proportion des infracteurs et des victimes de crimes en milieu résidentiel. La prévention du crime intervient avant le fait. Ainsi, il est possible de rendre la perpétration d'un crime moins probable en éliminant chez les infracteurs éventuels le désir de commettre un crime ou en exigeant d'eux des aptitudes ou des moyens plus perfectionnés ou en leur enlevant les occasions de perpétrer un crime. Jusqu'ici, on a essayé d'enrayer la criminalité en encourageant les infracteurs éventuels à changer d'attitude, mais cette tactique n'a eu qu'un succès limité. Rendre le crime plus difficile en exigeant des infracteurs éventuels des aptitudes et des moyens améliorés est également considéré comme peu utile, étant donné que cela peut inciter société et infracteur à chercher sans fin de meilleurs outils d'attaque et de défense ou détourner l'infracteur éventuel vers une autre cible. Cependant, la réduction du nombre d'occasions est une méthode particulièrement prometteuse, parce qu'elle se prête à une multitude de crimes et peut toucher un plus grand nombre de victimes et d'infracteurs éventuels.

La prévention du crime est un phénomène aussi complexe que le crime lui-même, et la mise sur pied d'un programme est loin d'être simple. En effet, il faut envisager la possibilité que le crime n'est peut-être que déplacé (temporellement, tactiquement, spatialement, fonctionnellement, sur le plan de la cible touchée). Il faut également tenir compte du fait qu'un problème de criminalité ne se définit pas uniquement en fonction de taux de criminalité, mais se manifeste aussi par la peur du crime. Un programme de prévention du crime peut effectivement faire baisser les taux de criminalité, mais il peut en même temps accroître la peur du crime en sensibilisant les résidents à la situation. Enfin, la prévention du crime exige souvent la participation de nombreux éléments de la société pour être vraiment efficace, car la police ne peut se rendre partout, ni tout surveiller, tout comme il y a des limites quant aux services de police officiels que la société peut se payer. Cependant, confier à divers groupes des responsabilités en matière de prévention du crime et leur faire accepter et assumer ces responsabilités sont deux choses bien différentes.

Toutes ces questions doivent donc être envisagées dans l'élaboration d'un programme efficace de prévention du crime. C'est en réponse à celles-ci et aux préoccupations qui y sont liées que la méthode de prévention du crime par l'aménagement et la gestion de l'environnement a été établie.

2. ÉVOLUTION DE LA MÉTHODE DE PRÉVENTION DU CRIME PAR L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les concepts de la prévention du crime par l'aménagement et la gestion ont évolué de façon très différente aux États-Unis et en Grande-Bretagne: les Américains ont insisté sur l'aménagement, tandis que les Britanniques se sont tournés vers la gestion. Si les Britanniques ont opté pour la gestion des secteurs résidentiels comme mode de prévention du crime, c'est qu'en général ils s'intéressent depuis plus longtemps à la prévention du crime et qu'ils cherchent à enrayer un crime en particulier -- le vandalisme -- qui, de toute évidence, ne peut pas être complètement éliminé de l'environnement au moyen de techniques d'aménagement (par exemple aucun aménagement, aussi perfectionné qu'il soit, ne peut empêcher les graffiti peints à l'aérosol). Les architectes et les responsables du logement en Grande-Bretagne ont reconnu l'importance des éléments d'aménagement dans la relation entre le crime et le milieu. Toutefois, ils ont tendance à considérer l'aménagement d'un secteur résidentiel non pas comme un déterminant direct de la criminalité, mais comme un facteur influant sur la gestion d'un quartier; pour les Britanniques donc, c'est par la qualité de la gestion (par les propriétaires, les résidents, les services de police et toute autre partie) que l'on détermine dans quelle mesure un secteur résidentiel risque d'être victime du crime.

Aux États-Unis, ce sont les préoccupations soulevées par le problème de la criminalité dans les tours d'habitation à loyer modique pouvant héberger de nombreuses familles qui ont suscité un intérêt pour les méthodes d'aménagement, particulièrement dans le travail sur "l'espace défendable" de Oscar Newman. Dans ses premiers travaux, Newman a considéré les caractéristiques sociales du secteur résidentiel comme les principaux déterminants du taux de criminalité, mais il est mieux connu pour ses propositions de modification de l'environnement physique. Newman n'était cependant pas le premier à défendre le concept de l'aménagement des milieux résidentiels pour prévenir le crime. En effet, ses travaux ont été précédés de deux théories importantes, soit le concept de "la rue surveillée" ("eyes on the street") de Jane Jacob et le recours à l'aménagement prôné par Elizabeth Wood afin d'encourager la cohésion sociale. Néanmoins, ce sont les propositions relatives à "l'espace défendable" de Newman qui ont stimulé le gouvernement fédéral des États-Unis à encourager cette méthode de prévention du crime. Cette dernière décennie, des montants substantiels ont été engagés par le gouvernement dans des projets-pilotes et des travaux de recherche connexes entrepris par Newman, William Brill, Richard Gardiner et le Westinghouse National Issues Center. À l'origine, ces recherches avaient pour objet de fournir des conclusions définitives sur l'efficacité des diverses stratégies d'aménagement visant à prévenir le crime (comme la restriction de l'accès, une meilleure délimitation des zones d'influence et l'amélioration de l'éclairage dans les rues). Si ces travaux comprenaient parfois des tentatives d'amélioration de la gestion des secteurs à l'étude (comme la participation des résidents au programme de prévention du crime ou la modification des pratiques de patrouillage de la police), il était toutefois clair que l'accent était surtout mis sur la composante aménagement.

Ces projets-pilotes ont bel et bien réussi à faire réduire le nombre de crimes, mais on s'est finalement aperçu qu'ils ne pourraient fournir aucune réponse catégorique sur les répercussions de chacune des stratégies d'aménagement, tant parce que les conséquences étaient inextricablement mêlées les unes aux autres que parce qu'elles ne pouvaient pas être considérées indépendamment du milieu qui les avait subies. L'attention a donc été portée sur l'établissement de meilleures bases de données, comme celles créées à partir de "l'analyse de la vulnérabilité" de Brill, laquelle fournit des lignes directrices pour évaluer les facteurs sociaux et physiques qui font qu'un milieu résidentiel est plus ou moins vulnérable.

Plus récemment, des chercheurs aux États-Unis se sont attachés à mieux comprendre les facteurs environnementaux généraux qui peuvent être liés au crime, comme la stabilité et la cohésion dans le voisinage.

Le programme de lutte contre la criminalité lancé par le U.S. Federal Department of Housing and Urban Development en 1978 est un bon exemple de programme qui tient compte non seulement de l'environnement physique mais aussi des facteurs liés à tout l'environnement social, culturel et économique. Ce programme visait à réduire la criminalité dans les secteurs à logements sociaux au moyen d'un mélange équilibré de stratégies d'aménagement et de gestion, qui devaient toutes être élaborées par les responsables du logement compétents, après consultation auprès des résidents, de la police et des autres parties intéressées. Bien que ce programme ait été victime de coupures budgétaires avant qu'on ait pu démontrer toutes ses possibilités, c'est la technique qui se rapproche le plus de notre méthode de prévention du crime par l'AGE.

### 3. STRATÉGIES DE LA MÉTHODE PAR L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le recours à la méthode AGE pour atteindre un objectif de prévention du crime donné sous-entend une utilisation équilibrée de stratégies d'aménagement de l'environnement et de stratégies de gestion. En principe, il faut allier aux stratégies d'aménagement des stratégies de gestion visant à encourager toutes les parties intéressées à travailler ensemble à prévenir le crime, sans quoi les bienfaits de la méthode AGE seront limités. En effet, le nombre des possibilités de surveillance prévues dans l'aménagement d'un environnement importe peu si les habitants du milieu en question ne sont pas motivés à signaler les comportements suspects ou à intervenir.

Les stratégies d'aménagement associées à la méthode AGE visent à atteindre divers objectifs de prévention du crime. En effet, chacune des stratégies peut comporter toute une gamme de solutions ou de techniques d'aménagement différentes. Un grand nombre de ces techniques sont énumérées dans la version intégrale du rapport, mais elles ne sont pas expliquées en détail pour deux raisons: premièrement, ces techniques sont déjà bien décrites dans les documents traitant de l'AGE; et, deuxièmement, toute insistance sur certaines techniques donnerait une image beaucoup trop détaillée de ce qui se veut une méthode globale de prévention du crime, adaptable à une situation donnée.

Les stratégies d'aménagement prévues par la méthode AGE tombent dans cinq catégories (qui se chevauchent quelque peu):

- le renforcement des cibles
- les appareils de détection
- l'amélioration de la surveillance
- le contrôle des voies d'accès et de sortie
- l'inculcation d'un sentiment d'appartenance territoriale et l'incitation à la cohésion sociale

Voici une brève description des stratégies de chacune de ces catégories.

#### 3.1 STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT

##### 3.1.1. Renforcement des cibles

- i. Rendre plus difficile la possibilité d'entrer illégalement dans des unités ou des immeubles résidentiels, par des moyens mécaniques, comme de meilleures serrures.
- ii. Se servir de matériaux résistant au vandalisme afin de réduire les risques de vandalisme et la gravité des actes commis.

##### 3.1.2 Appareils de détection

- i. Se servir d'avertisseurs afin de rendre plus difficile l'accès illégal.
- ii. Se servir de caméras pour améliorer la surveillance.

- 3.1.3 Amélioration de la surveillance
- i. Réduire le nombre de cachettes possibles, par exemple, en évitant l'aménagement de couloirs cachés et de renforcements dans les couloirs, les halls et les garages.
  - ii. Améliorer l'éclairage à l'extérieur des immeubles résidentiels et à l'intérieur, dans certains secteurs à utilisation commune, comme les garages.
  - iii. Améliorer l'emplacement des fenêtres afin d'offrir des possibilités de surveillance à partir des principaux secteurs d'activité, comme la cuisine et la salle familiale dans les logements unifamiliaux, ou les buanderies et les puits d'escalier, dans les constructions multifamiliales.
  - iv. Rendre plus visibles les endroits intérieurs et extérieurs où sont situés les services et les installations offerts aux résidents, par exemple, en plaçant les installations comme les buanderies, les salles de courrier et les parcs de stationnement des immeubles multifamiliaux dans des endroits permettant la surveillance - systématique ou non - de ces installations ou à partir de celles-ci.
  - v. Augmenter la circulation piétonnière et automobile afin d'accroître le nombre des "yeux dans la rue" ou d'améliorer la surveillance indirecte.
- 3.1.4 Contrôle des voies d'accès et de sortie
- i. Contrôler les entrées et sorties afin d'empêcher que les criminels éventuels se familiarisent avec le secteur et qu'ils y pénètrent ou en sortent sans être remarqués (par exemple, en aménageant les rues à accès restreint, comme des culs-de-sac).
  - ii. Se servir d'enceintes réelles ou symboliques afin de contrôler la circulation dans le secteur, par le recours à certaines techniques d'aménagement paysager, au clôturage et à d'autres éléments qui séparent les espaces publics des espaces semi-privés ou privés des résidents.
  - iii. Accroître la facilité et la vitesse d'intervention en cas de crime, par exemple, en améliorant le mode d'identification des unités de logement et l'éclairage.
- 3.1.5 Inculcation d'un sentiment d'appartenance territoriale et incitation à la cohésion sociale
- i. Diviser les unités de logement en groupes afin de diminuer l'anonymat associé aux grands immeubles multifamiliaux, tout en réduisant le nombre de familles se servant d'une entrée, d'un hall ou d'un ascenseur.
  - ii. Délimiter l'espace réservé aux résidents et celui réservé aux non-résidents et réduire le nombre des utilisations incompatibles, et pour que les résidents se connaissent mieux les uns les autres et soient par conséquent plus conscients de la présence d'étrangers, et pour réduire les possibilités de conflits entre les résidents.
  - iii. Réduire les différences entre les quartiers résidentiels et la communauté environnante, afin de veiller à ce que certains secteurs ne soient pas perçus comme des cibles en puissance et que se développe un esprit communautaire plus général parmi les personnes qui habitent divers quartiers résidentiels avoisinants.

Les objectifs et les résultats voulus de ces stratégies d'aménagement sont étroitement liés à ceux des stratégies de gestion de la méthode AGE. Sans stratégie de gestion pour attirer l'attention des résidents, des propriétaires, de la police et des membres du grand public en général sur la prévention du crime, les stratégies d'aménagement ne peuvent avoir que des résultats bien maigres.

### 3.2 STRATÉGIES DE GESTION

#### 3.2.1 Résidents

- i. Établir des programmes de sensibilisation permettant aux résidents de se renseigner sur les mesures qu'ils peuvent prendre pour prévenir le crime.
- ii. Créer des programmes de surveillance administrés par les résidents par le biais desquels ces derniers surveillent le voisinage de façon organisée (par exemple, au moyen de patrouilles communautaires).
- iii. Établir des programmes d'autoprotection, qui comprennent à la fois les services organisés (service d'accompagnement, téléphone d'urgence et surveillance des appartements) et les règlements que les résidents eux-mêmes s'imposent afin de se rendre moins vulnérables au crime.
- iv. Créer des associations de propriétaires ou de locataires chargées de former les groupes de résidents qui sont parfois nécessaires pour assurer la réussite d'autres stratégies adoptées par les résidents.

#### 3.2.2 Propriétaires

- i. Recruter des agents de services de sécurité privés afin d'assurer une meilleure surveillance dans les secteurs semi-privés, où la police ne se rend ordinairement qu'en cas de besoin immédiat.
- ii. Améliorer l'apparence et l'entretien des constructions afin de rendre plus attrayant le secteur résidentiel, parce que les propriétés qui ont fait l'objet de vandalisme sont souvent une invite à d'autres actes de vandalisme et parce que les résidents de quartiers mal entretenus et peu séduisants ne sont pas encouragés à s'occuper de ce qui s'y passe.
- iii. Améliorer les politiques de location et d'expulsion afin d'écartier les fauteurs de troubles ou les criminels éventuels et d'assurer une cohésion sociale parmi les résidents, tout en évitant les mélanges de groupes éventuellement incompatibles (par exemple, les personnes âgées et les adolescents).

#### 3.2.3 Policiers

- i. Conseiller les responsables de la planification et de l'habitation et entretenir des rapports avec eux, afin que les connaissances spéciales de la police en ce qui a trait aux éléments d'aménagements qui facilitent le crime soient transmises et mises à profit au début de la planification des nouveaux quartiers résidentiels.
- ii. Établir des programmes de relations publiques visant à encourager les résidents à signaler les crimes et à bien faire comprendre par tous les intéressés les forces et les faiblesses du service de police dans un programme de prévention du crime.



- iii. Préconiser les services policiers en équipes ou de voisinage afin de mieux faire connaître le secteur de patrouille aux agents qui en sont responsables, d'encourager les rapports entre les policiers et les résidents du secteur et de faire en sorte que l'apport des policiers à d'autres stratégies de prévention du crime reflète les besoins propres à un quartier donné.
  - iv. Instaurer des programmes d'enquête et d'inspection de sécurité visant à aider les résidents à définir et à protéger les secteurs vulnérables de leurs logements ou de leurs unités de logement.
  - v. Opération Identification.
- 3.2.4 Communauté
- i. Améliorer les programmes et les installations de récréation afin de faire diminuer l'anonymat et la participation des jeunes au crime en canalisant leurs énergies dans des activités pro-sociales.
  - ii. Améliorer les services sociaux et les services d'intervention en cas de crise, afin d'aider à atténuer les pressions économiques, émotives ou autres qui peuvent inciter les résidents à commettre des crimes ou les rendre plus vulnérables à la victimisation.

Malheureusement, les répercussions probables des stratégies susmentionnées sont largement le fruit de conjectures. Leurs répercussions précises sur le crime n'ont presque pas été vérifiées. Les stratégies qui sont étayées des résultats de recherches connexes sont les moins complexes sur le plan théorique -- par exemple, le renforcement des cibles et l'amélioration de l'éclairage. Il est difficile de bien évaluer les répercussions des stratégies surtout, entre autres, parce qu'elles sont rarement mises en oeuvre toutes seules, ce qui rend malaisée la détermination des effets précis de chacune d'elles. En outre, leurs répercussions peuvent varier selon la nature de l'environnement dans lequel les stratégies sont mises en oeuvre. Il est très important que ces points soient pris en considération dans la mise en oeuvre des stratégies de prévention du crime par l'AGE.

#### 4. MISE EN OEUVRE ET ÉVALUATION DE LA MÉTHODE AGE

Non seulement est-il nécessaire d'utiliser ensemble des stratégies d'aménagement et de gestion pour bien prévenir le crime, mais il est sans doute aussi très important d'appliquer la méthode AGE de manière différente pour chaque type d'environnement. Chacune des applications doit être adaptée aux crimes propres à un milieu donné. Il s'ensuit qu'il est impossible d'établir un ensemble de règles régissant la mise en oeuvre de la méthode AGE qui s'applique à tous les environnements. La méthode AGE est plutôt une philosophie de la prévention du crime, une collection de lignes directrices générales concernant les types de mesures qui peuvent être prises pour faire face à des problèmes particuliers de criminalité.

La première étape de la mise en oeuvre de la méthode AGE dans un quartier résidentiel donné consiste à analyser le problème de criminalité et à relever les facteurs environnementaux qui sont considérés comme liés au problème. Ce n'est qu'alors que le besoin de stratégies précises peut être cerné. La sélection finale des stratégies à mettre en oeuvre et des techniques d'aménagement à utiliser dépend des ressources humaines, financières et autres disponibles et de nombreux autres facteurs (par ex., esthétique et protection de la vie privée). Parmi les principales raisons pour lesquelles nous évitons à dessein d'assortir la méthode AGE à un ensemble de règles régissant la mise en oeuvre des stratégies, il y a le fait qu'un grand nombre de stratégies peuvent entrer en conflit avec d'autres objectifs. Ainsi, les stratégies visant à contrôler les voies d'accès et de sortie peuvent être incompatibles à celles dont le but est d'améliorer les possibilités de surveillance, tandis que les stratégies de renforcement des cibles peuvent être contraires aux objectifs d'aménagement liés à la sécurité-incendie. Dans de tels cas, il y aura des concessions à faire, en tenant compte des objectifs jugés les plus importants.

La mise au point d'un programme de prévention du crime par l'AGE dépend également de l'âge du quartier à l'étude; en effet, la possibilité et les servitudes d'un ancien quartier différeront de celles d'un quartier nouveau. Bien que la mise en oeuvre de beaucoup de stratégies d'aménagement puisse coûter cher dans les milieux résidentiels existants, elle peut se faire à peu de frais, voire sans frais supplémentaires, si elle est envisagée au début de la planification des nouveaux logements. D'un autre côté, les stratégies de gestion s'appliquent presque entièrement aux quartiers existants, où la population résidente et les services de police peuvent être encouragés à élaborer et à mettre en oeuvre les stratégies appropriées.

Voilà les points clés d'une mise en oeuvre optimale de la méthode AGE. Cependant, il est probable qu'avant de s'engager dans le processus détaillé de planification et de mise en oeuvre exigé par la méthode, les organismes intéressés voudront avoir certaines garanties que leurs efforts seront récompensés par une baisse de la criminalité. L'évaluation des résultats éventuels de prévention du crime par l'AGE est cependant pratiquement impossible étant donné le peu de connaissances que nous avons au sujet de la criminalité et de ces corrélations environnementales. Tout ce qu'il est possible de dire, c'est que la méthode AGE se tient — parce qu'elle est axée sur la prévention du crime avant le fait; parce qu'elle vise à réduire le nombre des possibilités de perpétration de crimes que présentent les

divers facteurs sociaux et physiques des quartiers résidentiels; parce qu'elle fait participer tout un éventail de groupes à sa planification et à sa mise en application; et, dans de nombreux cas, parce qu'elle peut généralement améliorer la qualité de vie dans les secteurs résidentiels dans le cadre de ses objectifs de prévention du crime.

Étant donné cette conclusion, il demeure qu'il faut se demander si cette méthode de prévention du crime s'impose dans certains milieux résidentiels canadiens.

## 5. LE CRIME EN MILIEU RÉSIDENTIEL AU CANADA

Même si les méthodes de tenue des données sur la criminalité permettent difficilement d'isoler les renseignements relatifs au crime perpétré en milieu résidentiel de l'ensemble des données relatives au crime, il semble toutefois que les taux canadiens de criminalité en milieu résidentiel, surtout les introductions par effraction, augmentent plus rapidement que les taux de presque toutes les autres catégories de crimes. Les données disponibles ne sont pas précises à cet égard, mais elles suggèrent néanmoins que le crime en milieu résidentiel représente un problème particulier dans les régions métropolitaines de l'Ouest du Canada, secteur qui connaît à l'heure actuelle une croissance et des changements sociaux rapides. Cette constatation ne signifie pas que les autres centres métropolitains du Canada ne connaissent pas de crimes en milieu résidentiel. Dans toutes les villes que nous avons étudiées, nous avons relevé des secteurs résidentiels où les taux de criminalité pouvaient être considérés comme plus élevés que la norme, du moins si l'on se fie à l'opinion des services de police compétents. Un grand nombre de propriétaires des secteurs public et privé ont pu également signaler certaines propriétés résidentielles pour lesquelles les taux de criminalité leur semblaient être très élevés. Étant donné le manque de données fiables sur les caractéristiques de ces secteurs et immeubles, nos conclusions sont principalement fondées sur les perceptions des représentants des services d'application de la loi et des responsables du logement. En règle générale, il semble exister certains facteurs physiques et sociaux communs à un grand nombre de milieux résidentiels canadiens où l'on retrouve de hauts taux de criminalité. Les caractéristiques physiques les plus fréquemment citées étaient les habitations multifamiliales, l'utilisation de terrains non résidentiels (comme les grandes artères à forte circulation), qu'ils soient situés tout près ou à l'intérieur des secteurs résidentiels, et le manque de possibilités de surveillance. Pour ce qui est de l'environnement social, on associait fréquemment les quartiers et immeubles à hauts taux de criminalité aux populations à faibles revenus, composées en grande partie de jeunes.

Ces caractéristiques ne peuvent cependant pas être considérées comme des indicateurs précis de tous les quartiers résidentiels canadiens où le taux de criminalité est très élevé, car, dans un certain nombre de cas, une combinaison de caractéristiques physiques et sociales tout à fait différente a été associée aux hauts taux de criminalité, y compris la combinaison habitations unifamiliales - populations à revenus élevés. Nous avons par conséquent conclu que, au Canada, les quartiers résidentiels où le taux de criminalité est très élevé ne peuvent pas être catégorisés aussi clairement qu'aux États-Unis. Nous avons également conclu qu'étant donné la gamme des caractéristiques propres aux milieux résidentiels canadiens où l'on relève de hauts taux de criminalité, la méthode AGE, appliquée en fonction de la situation, serait la façon la plus appropriée de faire face aux problèmes de criminalité.

Cependant, il ne suffit pas de reconnaître que la méthode AGE est la plus appropriée: il faut également que le besoin d'une telle méthode se fasse sentir. Selon les commentaires et les réponses des représentants des organismes que nous avons sondés, il semble exister un problème de criminalité et, par le fait même, un besoin de programmes de prévention du

crime dans certains des secteurs relevant de leur compétence. On ne pouvait cependant pas préciser si les résidents de ces secteurs, dont la participation est essentielle à la réussite de la méthode AGE, avaient les mêmes impressions. Dans certains centres, nous avons relevé des exemples de résidents qui se sont organisés parce qu'ils étaient préoccupés par des problèmes de criminalité. En outre, plusieurs sondages nationaux ont révélé que le crime est considéré comme un problème public important par une grande partie de la population canadienne. Néanmoins, les particuliers ou les groupes de résidents ont peu fait pour atténuer leurs préoccupations à cet égard, et il est difficile d'affirmer, dans l'ensemble, que le grand public croit qu'il existe un besoin de programmes de prévention du crime, encore moins qu'il faudrait appliquer la méthode de prévention du crime par l'AGE.

6. EXPERIENCES ET ATTITUDES DES CANADIENS EN CE QUI CONCERNE LA METHODE AGE

Un grand nombre des représentants des services d'application de la loi et des responsables du logement et de la planification avec lesquels nous avons communiqué dans le cadre de nos recherches semblent avoir une assez bonne expérience de certaines des stratégies de la méthode AGE, notamment le renforcement des cibles, l'amélioration des possibilités de surveillance et les programmes parrainés par la police, comme les enquêtes de sécurité et Opération Identification. Dans de nombreux cas, dans les secteurs de la planification et du logement, cette expérience n'avait pas été acquise à la suite de programmes de prévention du crime, mais à la suite d'efforts déployés afin d'améliorer la qualité générale des quartiers résidentiels. Il n'est pas étonnant de constater que les stratégies de la méthode AGE les mieux connues des responsables de l'application de la loi étaient les moins connues des responsables de la planification et du logement, et vice versa.

Par ailleurs, le fait que les divers organismes n'aient pas mis en oeuvre certaines des stratégies de la méthode AGE ne semble pas avoir influé sur leur évaluation de l'efficacité éventuelle de celles-ci; en fait, dans de nombreux cas, les organismes en question accordaient de hautes cotes d'efficacité à des stratégies qu'ils n'avaient pas du tout essayées. Dans l'ensemble, les stratégies de la méthode AGE considérées comme les moyens les plus efficaces pour prévenir un éventail de crimes étaient celles liées au renforcement des cibles, à l'amélioration des possibilités de surveillance, à la sensibilisation et à la participation des résidents et aux programmes policiers. Ces stratégies sont les moins complexes (tant sur le plan théorique que pratique) des tactiques de la méthode AGE, et sont celles dont la mise en oeuvre peut coûter le moins cher.

Nous ne pouvons que formuler des hypothèses sur la façon dont la méthode AGE dans son ensemble serait reçue par les organismes et les particuliers qui auraient besoin de participer à sa mise en oeuvre, car personne n'en a fait l'expérience. Bien que les réactions face à la méthode passaient du désintéressement total à l'enthousiasme débordant, on a relevé une constante. La méthode AGE, et la prévention du crime en général, doit être considérée comme un élément de toute la gamme des priorités liées à l'aménagement et à la gestion des secteurs résidentiels. Au fond, un grand nombre d'organismes semblaient nous dire: "Montrez-nous que ça vaut le coût et nous le ferons".

L'expérience acquise à d'autres endroits laisse croire que le meilleur moyen de procéder est d'insister sur les coûts que représente la criminalité -- auprès des propriétaires, des résidents et des municipalités. Le fait qu'en 1981, le crime au Canada ait coûté 1,3 milliard de dollars en paiements d'assurance pourrait être un bon point de départ pour discuter des coûts que peut entraîner l'absence de mesures de prévention du crime.



7. RECOMMANDATION CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DE LA MÉTHODE AGE DANS LES MILIEUX RÉSIDENTIELS CANADIENS

Nos recommandations concernant la mise en oeuvre de la méthode AGE dans les milieux résidentiels canadiens reposent sur les grandes hypothèses suivantes: premièrement, on a besoin de renseignements sur les possibilités qu'offre cette méthode de prévention du crime; et, deuxièmement, le gouvernement fédéral est l'organisme le mieux placé pour répondre à ce besoin. Nous recommandons par conséquent que le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan dans la diffusion de renseignements sur la méthode de prévention du crime par l'AGE aux divers groupes qui auraient à participer à sa mise en oeuvre, soit: les membres du grand public, les services de police, les agences de sécurité du secteur privé, les architectes et les planificateurs (y compris les planificateurs municipaux), les entrepreneurs (des secteurs privé et public et des organismes à but non lucratif) et les responsables du logement. Cette diffusion pourrait se faire de diverses manières, notamment au moyen de brochures et d'ateliers.

En outre, nous recommandons que le gouvernement fédéral envisage la mise sur pied d'un programme d'aide financière et de conseils pour faciliter la mise en oeuvre de la méthode de prévention du crime par l'AGE dans les secteurs résidentiels, là où il existe un besoin, un désir et des possibilités manifestes d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme de prévention par l'AGE dont le but serait de réduire le nombre des crimes visés. Nous recommandons que ce programme soit réactif et non directif, car nous croyons qu'il n'existe aucun moyen pratique permettant au Gouvernement d'évaluer les besoins à l'échelle nationale.

Nous recommandons également, dans le cadre du programme de mise en oeuvre, que les participants soient encouragés à effectuer des recherches sur des questions comme: les changements d'ordre spatial, temporel et technologique; la mesure dans laquelle certains crimes peuvent être considérés comme des crimes où l'on a "profité de l'occasion"; les stimuli environnementaux qui influent sur la perception qu'a l'infracteur éventuel de la vulnérabilité d'un environnement donné; et les moyens les plus efficaces à prendre pour s'assurer que les résidents et les dirigeants d'un quartier résidentiel continuent à s'intéresser et à participer à la prévention du crime dans leur communauté.

En outre, nous recommandons que le gouvernement fédéral fournisse des conseils et plus de ressources aux services de police qui se sont dits intéressés à mettre en oeuvre la méthode AGE et à recueillir des renseignements sur les crimes visés par cette méthode, particulièrement certaines caractéristiques sur la localisation des actes criminels commis dans les secteurs résidentiels.

Enfin, nous recommandons que le gouvernement fédéral envisage sérieusement d'incorporer une section traitant du renforcement des cibles aux fins de prévention du crime dans le Code national du Bâtiment et d'encourager le Conseil national de recherches à élaborer des normes de rendement appropriées s'appliquant aux serrures, aux portes et aux fenêtres conçues pour les constructions résidentielles.

**DATE DUE**


LOWE-MARTIN CO. INC. 1169-5RG

HV      La prévention du crime  
7431    en milieu résidentiel  
E52es   par l'aménagement et  
1984    la gestion de l'environnement (AGE)-  
F        onnement (AGE)-  
c.3      sommaire.



